



Qui doit payer la taxe d'habitation dans une colocation

Par **marie jose_old**, le **16/11/2007** à **15:58**

Dans une colocation un colocataire est parti, aucun avenant n'a été fait au bail lors de son remplacement. Le nouveau colocataire a toujours payé normalement sa part de loyer (14 mois de cohabitation)

Par contre il refuse de payer sa part de taxe d'habitation car il n'apparaît pas sur le bail. Existe-t-il une relation bail/TH ou déclaration impôts sur revenu/th ?

Seuls 2 noms apparaissent sur l'avis de TH car il est rattaché fiscalement à ses parents, donc aucune incidence sur le montant.

Aucun texte de loi ne régit les colocations. Aux impôts, on me répond que les colocataires doivent régler le problème entre eux. Qu'en est-il et quel recours car la colocataire prétend qu'elle n'a pas à payer